

St Brevin, le 03 juin 2020

**Ordures Ménagères, Habitat,
Urbanisme**

La Présidente

Service « Environnement »

Dossier suivi par : Justine GUTHARD

R&L : JD/EL/SG 2020

DDTM
Service Eau et Environnement – Unité
 biodiversité
10 Boulevard Gaston Serpette
BP 53606
44036 NANTES Cedex 1

Objet : Réaménagement de la déchèterie de St Brévin les Pins - complément

Affaire suivie par Mme DIVILLER
Vos ref : Dossier n°2020-00439-041-001

Madame,

Suite à votre courrier en date du 20 avril dernier, vous trouverez ci-dessous et en pièces jointes les compléments d'information demandés.

La Communauté de Communes Sud Estuaire souhaite réaménager la déchèterie de St Brevin les Pins afin de sécuriser les accès au site ainsi que les dépôts des usagers et augmenter la capacité de stockage des déchets verts. Le projet consiste à :

- Sécuriser l'accès à la zone de dépôt des déchets pour les usagers et l'exploitant en élargissant l'entrée de cette zone et en créant sur l'aire de retournement existante une zone d'attente,
- Créer une voie de sortie pour l'exploitant permettant de dissocier les flux de véhicules (usagers/exploitant),
- Créer un quai pour le dépôt des déchets verts,
- Créer une plateforme de stockage et de broyage de ces déchets verts.

Nous avons déposé le 11 juillet 2018 une demande d'Autorisation Environnementale Unique ayant préalablement obtenue, en juillet 2017, une réponse de l'Autorité Environnementale précisant que le dossier n'était pas soumis à étude d'impact mais à une procédure de demande d'examen au cas par cas.

Nous avons été informés, en octobre 2018, que la demande que nous avons déposée n'était pas recevable en l'état et nécessitait d'être complétée. Nous avons donc sollicité un rendez-vous sur site avec Monsieur CAILHOL, inspecteur DREAL en charge du dossier, afin de compléter notre dossier en

cohérence avec les différentes Interrogations et remarques précisées dans le courrier du 11 octobre 2018.

Cette visite sur site a permis, entre autre, d'acter que la procédure ICPE était modifiée en procédure de demande d'Enregistrement compte-tenu des évolutions de classement survenues au sein de la nomenclature ICPE en juillet 2018, mais aussi les éléments relatifs à la faune et à la flore qu'il était nécessaire de détailler pour compléter le dossier.

Ces éléments relatifs à la faune et la flore sont les suivants :

- La zone destinée à la plateforme de stockage et de broyage des déchets verts est un espace présent au sein du périmètre actuel de la déchèterie et qui a fait l'objet d'un engazonnement lors de la création du site. Cette zone ne présentant pas d'intérêt faunistique et floristique, il a été acté qu'elle ne ferait pas l'objet d'un diagnostic spécifique.
- La haie située au Nord du site ne devait pas être conservée afin de faciliter la sortie des véhicules d'exploitation. En concertation avec l'inspecteur DREAL en charge du dossier, il a été convenu lors de notre visite du site, de réaliser un diagnostic de la haie basé sur un inventaire réalisé en période hivernale. Suite au diagnostic écologique réalisé par le bureau d'études ATLAM en janvier 2019 nous avons modifié notre projet en choisissant le scénario le moins impactant pour le grand capricorne. Ainsi, nous conservons l'intégralité de la haie qui abrite cette espèce. Cette haie, située actuellement en bordure extérieure de la déchèterie, sera intégrée au site. Seul un sujet isolé, présent à l'entrée du site, nécessite d'être supprimé afin de sécuriser l'accès des usagers à la déchèterie. Le dossier de demande de dérogation « espèces protégées » précise les mesures de réduction (transfert de fût) qui seront prises afin de protéger le grand capricorne présent sur cet arbre ainsi que les mesures de compensation avec la conservation et l'entretien de la haie dont plusieurs sujets sont favorables à l'accueil du grand capricorne.

Enfin, vous trouverez joint à ce courrier les CERFA demandés accompagnant le dossier de demande de dérogation « espèces protégées » déjà remis. Pour votre information, nous avons reçu le récépissé du dépôt de notre dossier de demande d'enregistrement le 7 mai 2020.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Sylvie GAUTREAU

